

P R E A V I S No 10-2012

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne"

Renens, le 30 janvier 2012/FS/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010, Mme la Conseillère communale Irina Krier a déposé un postulat intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la Thermographie aérienne" qui demande :

1. d'étudier la possibilité d'exécuter une thermographie aérienne de la Commune,
2. d'étudier la possibilité d'établir des priorités d'investissement pour l'assainissement des bâtiments communaux en fonction de la carte thermographique,
3. d'étudier la possibilité de publier des résultats afin que l'ensemble de la population et en particulier les propriétaires puissent en prendre connaissance,
4. de prévoir le financement de tout ou partie par le biais du fonds pour le développement durable.

Préalablement, il convient de constater que près de 45% de l'énergie utilisée en Suisse sert à chauffer, à refroidir et à construire les bâtiments, ainsi qu'à produire de l'eau chaude. Le secteur du bâtiment fait partie des domaines les plus gourmands et contribue fortement aux émissions de substances nocives pour l'environnement et le climat. A long terme, les besoins en énergie des bâtiments peuvent être réduits de 70 %. Pour cela, il faut construire et renouveler en visant systématiquement une efficacité énergétique élevée et procéder, en particulier, à des assainissements appropriés. Dès lors, de conséquentes améliorations environnementales et économiques seraient obtenues. En Suisse, la majorité des bâtiments nécessiterait des assainissements énergétiques et pour l'heure moins de 2 % d'entre eux bénéficient chaque année de ces améliorations.

A ces demandes, la Municipalité répond comme suit :

1. La Commission chargée d'étudier ce postulat avait auditionné le Délégué à l'énergie de la Commune de Meyrin qui a expérimenté la thermographie aérienne infrarouge. Bien que séduisante, vu le caractère démonstratif et de communication auprès du public, la démarche s'avère onéreuse et surtout chronophage. Le Conseil communal l'avait d'ailleurs relevé lors des débats de prise en considération du postulat le 24 février 2011. Le coût estimé s'élèverait pour Renens à Fr. 100'000.-- environ auxquels il faudrait ajouter la communication et les conseils des spécialistes en physique du bâtiment.

De plus, afin de dépasser le simple effet de mode et d'inciter réellement à agir en faveur de la maîtrise de l'énergie, la thermographie doit s'intégrer dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires de bâtiments sur le moyen terme, avec une mise en place d'aides et d'incitations à l'action.

Les thermographies déjà effectuées dans certaines communes romandes (Neuchâtel, Vernier, Meyrin, etc.) n'ont pas véritablement prouvé leurs résultats en matière d'incitation aux travaux d'assainissement énergétique.

La Municipalité partage l'objectif de la postulante, mais n'est pas convaincue de l'efficacité et du rapport qualité-coûts de la démarche. Plus simplement, l'indication de l'année de construction d'un bâtiment donne une bonne appréciation de la performance énergétique de l'objet. De plus, la Municipalité estime que les bilans énergétiques de type certificat énergétique cantonal des bâtiments (www.cecb.ch) sont plus directement utiles. Pour ces motifs, elle renonce à proposer de mettre sur pied un projet de thermographie aérienne sur le territoire de Renens.

2. L'assainissement énergétique des bâtiments est une priorité de la Municipalité. Durant cette législature, elle prévoit d'effectuer pour chaque bâtiment communal une évaluation de la valeur financière, des coûts d'exploitation induits, ainsi qu'un bilan énergétique. Cette évaluation donnera au final une indication sur l'étiquette énergétique de l'immeuble. Ces données permettront de définir une stratégie à moyen et long terme pour la rénovation des bâtiments communaux. Les coûts des travaux pourront alors également être définis et priorisés.
3. La Ville de Renens prévoit d'intensifier les informations auprès des propriétaires fonciers. C'est dans ce sens qu'un dépliant promotionnel a été envoyé en même temps que l'impôt foncier en novembre 2011, afin de les informer de l'ensemble des subventions communales dont ils peuvent bénéficier. Actuellement, les capteurs solaires thermiques, les panneaux photovoltaïques, les chauffages à bois, les éoliennes domestiques et les bilans énergétiques pour les bâtiments (CECB) sont promus.

Dès 2012, il est proposé de subventionner par le fonds communal, en complément aux démarches de bilans énergétiques, l'amélioration de l'isolation de bâtiment et le remplacement des fenêtres qui y font suite. Ce genre d'assainissement est primordial dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Le 10 % du coût des travaux sera subventionné avec un maximum de Fr. 5'000.-- par objet. Le budget 2012 du fonds prévoit pour cette nouvelle forme de subventionnement un montant global de Fr. 50'000.--.

De plus et en dehors des mesures techniques qui engagent des travaux conséquents permettant de diminuer la consommation énergétique du bâtiment, il ne faut pas négliger les mesures comportementales. Celles-ci touchent directement les utilisateurs dans leur façon de se servir des locaux et des appareils. La consommation cachée des appareils en veille, l'aération des locaux, le réglage du chauffage, etc., sont des mesures qui doivent être prioritairement pratiquées et promues par la Ville de Renens dans le journal Carrefour info Renens, sur le site internet communal et par la tenue de stand d'information en promotionnant les conseils du site internet www.energie-environnement.ch.

4. Au vu des réponses données ci-dessus, il n'est pas souhaitable que le fonds communal pour le développement durable finance un projet de thermographie aérienne de Renens. Ce fonds propose par contre différentes subventions qui permettront d'atteindre une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à Renens. Les développements à venir devraient permettre d'obtenir des résultats plus concrets que ceux escomptés par la thermographie aérienne avec un meilleur retour sur investissement.

Bien qu'elle renonce à un diagnostic des bâtiments par la voie de la thermographie aérienne, la Municipalité partage l'objectif de promouvoir l'efficacité énergétique de ses propres bâtiments et des autres bâtiments de son territoire. D'une part, elle prévoit de faire un bilan de ses propres bâtiments, d'autre part elle a élargi le champ des subventions possibles par le biais du fonds du développement durable, notamment en subventionnant des diagnostics de type CECB et en octroyant un montant global de Fr. 50'000.-- en soutien aux travaux de rénovation qui y font suite.

Elle considère dès lors avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier, déposé lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010, concernant la thermographie aérienne.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 10-2012 de la Municipalité du 30 janvier 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne."

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-Marc Dupuis
Mme Tinetta Maystre